

# Charte de conduite sur les réseaux sociaux (nétiquette)

La Maison de l'innovation sociale est présente sur différents réseaux sociaux tels que [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [Youtube](#). Ces espaces sont ouverts à tous commentaires, remarques, questions que vous pourriez poster sur nos publications.

La présente charte répond à notre volonté de faire de ces espaces des lieux d'échanges conviviaux pour tous et toutes, en veillant à assurer la qualité des discussions. Pour cette raison, nous vous invitons à suivre les règles de publication suivantes :

- Nous croyons que le respect est une des conditions inhérentes au vivre-ensemble et à l'agir ensemble. C'est pourquoi nous vous invitons à faire preuve de bienveillance dans vos interactions et vos propos.
- Exprimez-vous de manière compréhensible et en rapport avec le sujet proposé.
- Indiquez le nom de la personne à qui vous répondez par un commentaire ou citez l'extrait original auquel vous souhaitez réagir pour que toutes et tous puissent bien comprendre vos propos.

Les commentaires et publications laissés sur ces pages font l'objet d'une modération a posteriori. Les contributions seront donc contrôlées par l'équipe de modération suite à votre publication. Toute contribution qui ne respecterait pas la charte de bonne conduite sera susceptible d'être supprimée et leurs autrices et auteurs bannis sans préavis.

Cela inclut, de façon non exhaustive :

- les propos à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste;
- les propos injurieux, diffamatoires, discriminants;
- les propos portant atteinte à la dignité humaine, provocation à la violence;
- les fausses informations.

Les messages comportant des images ou vidéos doivent au préalable recueillir le consentement express de la personne photographiée ou filmée, afin de respecter son droit à l'image.

Les messages contenant les éléments suivants seront également supprimés :

- les messages publicitaires;
- les petites annonces;

- les messages contenant des coordonnées téléphoniques, une adresse courriel ou une adresse postale personnelles;
- les liens vers des sites externes sans rapport avec l’objet du contenu ayant suscité le commentaire.

Si vous souhaitez poser une question ou nous interpeller sur un autre sujet, nous vous invitons à nous écrire à [info@mis.quebec](mailto:info@mis.quebec) ou à utiliser la messagerie Facebook Messenger. Nous tâchons autant que possible de répondre à tous les messages.